



CHALLENGE Marcel Verhelst

Tournoi inter-arbitres de la LFFS

Samedi 15 juin 2019 – Ciney

Complexe sportif de Ciney – Rue Roi Baudouin 1

L'Association Namuroise des Arbitres de Football en Salle (ANAFS) organise ce tournoi de Football en salle entre arbitres licenciés au sein de la LFFS de toutes les provinces dans un **objectif prioritaire de convivialité**.

Horaire

10h	Accueil			<u>Arbitre</u>	<u>Durée</u>
10h30	<i>Poule 1</i>	Liège	Bruxelles-Brabant B	Namur	20'
10h55	<i>Poule 2</i>	Bruxelles-Brabant A	Hainaut B	Liège	20'
11h20	<i>Poule 1</i>	Hainaut A	Bruxelles-Brabant B	Namur	20'
11h45	<i>Poule 2</i>	Namur	Hainaut B	Brux/Brabant	20'
12h10	<i>Poule 1</i>	Hainaut A	Liège	Brux/Brabant	20'
12h35	<i>Poule 2</i>	Bruxelles-Brabant A	Namur	Hainaut	20'
13h30	<i>½ finale</i>	1 ^{er} Poule 1	2 ^e Poule 2		20'
14h00	<i>½ finale</i>	2 ^e Poule 1	1 ^{er} Poule 2		20'
14h40	<i>Consolation</i>	3 ^e Poule 1	3 ^e Poule 2		2x 15'
15h30	<i>Petite finale</i>	Perdant ½ finale 1	Perdant ½ finale 2		2x 15'
16h15	<i>Finale</i>	Gagnant ½ finale 1	Gagnant ½ finale 2		2x 15'
17h	Remise des prix				

Règlement au verso

Bienvenue aux supporters : arbitres, joueurs et membres d'instances.

- Bar et petite restauration sur place (Sandwiches à midi)
- Souper à pd 18h : Buffet Pizzas – 10 € (Sur réservation uniquement via le talon ci-dessous)

✂

RESERVATION pour le SOUPER : BUFFET PIZZAS

A communiquer à olivier@anafs.be 0476 968 430 pour le 13 juin au plus tard

NOM Prénom réserve souper-s Pizzas

à l'occasion du Challenge Marcel Verhelst du 15 juin 2019 à Ciney.

en tant que Arbitre Membre d'instance de Bxl-Brabant/Hainaut/Liège/Namur*

Particularités alimentaires (*Pour la variété du buffet*) :

Je verserai la somme de x 10€ à mon arrivée au hall sportif le 15 juin en échange du Ticket Repas. Le Buffet Pizzas sera ouvert à partir de 18h.

* *Biffer les mentions inutiles.*

Règlement

Article 1 - Les équipes sont inscrites moyennant le versement de 25€ à l'ANAFS à titre d'engagement. Cette somme est remboursée sous forme de tickets boissons le jour du tournoi.

L'inscription mentionne le nom et téléphone d'une personne de contact (Référént).

Article 2 - Le Challenge est ouvert aux arbitres uniquement. Les Nom Prénom **et N° de licence** seront à communiquer une seule fois, sur place, pour l'ensemble du Tournoi (Assurance) via le document « Composition d'équipe ».

Article 3 - Le programme et l'horaire des rencontres sont communiqués à la personne de contact. Nous demandons aux équipes d'être présentes 30 minutes avant le début de leur 1^{ère} rencontre.

Article 4 - Les règles de la LFFS Province de Namur seront d'application pour toutes les rencontres. L'ANAFS insiste sur l'objectif de convivialité du Challenge Marcel Verhelst. Un joueur sanctionné d'une carte rouge sera exclu pour tout le tournoi.

Article 5 - Les équipes seront composées de : 1 gardien de but, **4** joueurs de champ et **5** remplaçants (au maximum).

Seul un gardien de but peut prendre place dans deux équipes d'une même province.

Article 6 - Nous invitons les équipes à prévoir deux jeux de maillots aux couleurs différentes.

Article 7 - Les rencontres sont dirigées par des arbitres d'une autre province que celles des équipes en présence. Chaque équipe met à disposition de l'ANAFS un arbitre pouvant prendre ce rôle.

Article 8 - Les équipes sont réparties en deux poules de 3 équipes qui s'affrontent selon la formule « championnat ».

Le décompte des points se fait en comptabilisant 2 points par match gagné, 1 point par match nul, 0 point par match perdu. En cas d'égalité, la procédure de tirs au buts appliquée en coupe servira à départager les équipes.

Article 9 - Les équipes viennent munies d'un ballon d'échauffement qui leur est propre. Le ballon de match sera fourni par l'ANAFS.

Article 10 - L'ANAFS mettra à disposition de chaque équipe un vestiaire qui lui est propre dont la clé est confiée au référent.

Cette clé doit être remise à un responsable de l'ANAFS au bar avant le départ de l'équipe.

Article 11 - L'ANAFS décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents ou d'accidents au cours de ce Challenge. Les participants joueurs sont couverts par l'assurance de la LFFS. Chaque référent provincial est responsable de la bonne tenue et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.

Bon amusement !